

Annexe 3 : PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

Les tensions financières devraient s'accroître en 2025, en raison principalement de la difficulté à réguler les dépenses dans le champ du social.

La loi de finances pour 2025 permet surtout de majorer le taux des DMTO, ce qui ne compense pas les dépenses de fonctionnement supplémentaires.

En conséquence, malgré les économies proposées et la réduction notable des dépenses d'investissement, les financements bancaires ne sont pas assurés.

1 Le budget primitif 2025 (budget principal) s'équilibre à la somme de 799,1 M€.

1.1 Faits significatifs en dépenses

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 646,8 M€ au BP 2025, soit une augmentation de +8,1 M€ (+1,3%) par rapport au voté 2024.

	CA 2023	BP 2024	Voté 2024	Projet de BP 2025	Ecart voté/BP	% évolution	Répartition
Aides	396 817 996,18	408 990 373	427 871 582	437 436 995	9 565 413	2,2%	68%
dont AIS	192 146 266,78	191 990 846	201 154 500	208 275 000	7 120 500	3,5%	32%
dont frais d'hébergement	122 989 747,62	126 045 671	128 875 049	135 891 252	7 016 203	5,4%	21%
dont contributions obligatoires	33 878 517,22	35 616 704	35 652 452	35 614 445	-38 007	-0,1%	6%
dont subventions	14 928 336,16	17 789 518	17 318 891	13 648 243	-3 670 648	-21,2%	2%
dont autres aides et charges de gestion courante	32 875 128,40	37 547 634	44 870 690	44 008 055	-862 635	-1,9%	7%
Masse salariale	113 629 700,61	121 051 600	123 574 700	126 832 600	3 257 900	2,6%	20%
Achats	53 281 384,13	59 800 257	61 557 202	57 747 106	-3 810 096	-6,2%	9%
Frais financiers	11 547 516,38	12 091 151	14 895 151	15 389 465	494 314	3,3%	2%
Autres	13 103 193,54	10 104 538	10 817 275	9 379 918	-1 437 357	-13,3%	1%
Total général	588 379 790,84	612 037 919	638 715 910	646 786 084	8 070 174	1,3%	100%

Les aides : 437,4 M€, soit +9,6 M€ (+2,2%) :

- Les AIS : 208,3 M€, soit +7,1 M€ (+3,5%) :
 - +3,4 M€ (+4,7%) pour l'APA, en lien notamment avec la prise en compte du nouveau tarif plancher (24,58 €/h) et les projections en termes d'évolution du nombre de bénéficiaires et de taux d'effectivité des plans d'aide
 - +2 M€ (1,9%) pour le RSA, du fait de la revalorisation intervenue courant 2024 (+4,6%)
 - +1,7 M€ (+7,7%) pour la PCH, compte tenu de la dynamique observée.
- Les frais d'hébergement : 135,9 M€, soit +7 M€ (+5,4%). Propositions bâties sur la base des dépenses réalisées en 2024, tout en y intégrant les projections en termes d'évolution du nombre de bénéficiaires pour l'année à venir et l'OED 2025 :
 - +4,2 M€ (+9,2%) pour l'enfance (impact des créations des places + mise en place DELAI)
 - +2,8 M€ (+3,8%) pour les PH

- stabilité pour les PA et le PARI
- Les contributions obligatoires : 35,6 M€ (-0,1%), dont +0,6 M€ pour le SDIS, tel que prévu dans la convention 2022-2028 et -0,6 M€ pour les collèges ;
- Subventions : 13,6 M€, soit -3,7 M€ (-21,2%), dont -2,1 M€ sur la politique insertion (dont -1,8 M€ d'avances FSE) et -1,5 M€ sur les autres politiques ;
- Autres aides, charges : 44 M€ soit -0,9 M€ (-1,9%), dont +0,6 M€ pour la MDE impactée par l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et par la poursuite du déploiement des nouveaux sites et -0,9 M€ pour les créances éteintes et admissions en non-valeur (non prévues au stade du BP).

La masse salariale : 126,8 M€, soit +3,3 M€ (+2,6%), du fait des décisions de l'Etat pour +2 M€ (dont +1,2 M€ liés à l'augmentation de la cotisation CNRACL et +0,8 M€ pour l'augmentation de la cotisation sécurité sociale), de l'effet en année pleine des différents événements intervenus en 2024 (revalorisations, recrutements...) et de l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité et des perspectives de recrutements et de revalorisations de 2025.

Les achats : 57,7 M€, soit -3,8 M€ (-6,2%), dont +0,7 M€ énergie/fluides, +0,4 M€ assurances, -0,3 M€ sur les services bancaires et assimilés, -0,3 M€ sur les charges locatives, -0,5 M€ sur les frais de télécommunication, -1,3 M€ transport des élèves handicapés et -1,7 M€ entretien et réparation.

Les frais financiers : 15,4 M€, soit +0,5 M€ (+3,3%), en lien notamment avec le recours important à l'emprunt en 2024 (100 M€) et les prévisions d'emprunts nouveaux en 2025.

1.1.2 Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors remboursement de la dette)

Dans le contexte de dégradation financière de la collectivité, le programme d'investissement, d'un montant de 118,6 M€ amorce une baisse significative en 2025, avec -25,2% entre le voté 2024 et le BP 2025.

En 2025, le Département investira sur le territoire en tant que maître d'ouvrage (81,7 M€), avec une priorité donnée à l'amélioration des infrastructures routières (27,3 M€), à l'entretien des collèges (20,2 M€) et à la construction de centres de secours pour le SDIS (6,9 M€).

Le Département poursuivra également son appui aux territoires pour la réalisation de projets, au titre de ses programmes d'aides d'un montant de 29,9 M€, dont 15,8 M€ pour la politique de mobilisation en faveur du territoire. Enfin, les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 7,1 M€, dont 5,5 M€ d'avances versées aux délégataires dans le cadre du déploiement du THD.

1.2 Faits significatifs en recettes

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (667,1 M€) évoluent au global de -1,1 M€ (-0,2%) de voté à BP. Dans un contexte de stabilité de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF), l'évolution constatée s'explique principalement par :

- Une augmentation du produit des DMTO (+10 M€) en lien avec la stabilité du marché de l'immobilier et avec l'augmentation du taux plafond de +0,5 point prévue par la loi de finances pour 2025 ;
- Un gel des recettes de TVA par rapport au réalisé 2024 ;
- Les autres recettes fiscales globalement en baisse de -0,9 M€ (dont +3,7 M€ sur la TSCA, -0,6 M€ pour la taxe d'aménagement, -0,9 M€ de frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, -1 M€ d'accise électricité et -2,6 M€ de fonds de péréquation) ;
- Une augmentation des inscriptions de recettes relatives à la CNSA (+10,7 M€) établies sur la base du réalisé 2024, des différentes projections pour 2025 (augmentation du tarif plancher, évolution du nombre de bénéficiaires...) et du fait de l'intégration des concours définitifs 2025 dès le BP (+10%, soit 5 M€) ;
- Une diminution des autres produits d'activité (-9,1 M€) du fait notamment de la prise en compte en 2024, des produits constatés d'avances perçus dans le cadre de la reprise en régie du réseau Médialys (3,5 M€), de la reprise du résultat de fonctionnement dans le cadre de la clôture du budget annexe de la ZAC de Limère (2,3 M€) et de la plus-value relative à la cession de l'EHPAD « Château Fontpertuis » (0,7 M€) ;
- Pas de reprise sur provision prévue au stade du BP 2025 (-10,1 M€), alors que la provision du canal a été reprise en intégralité en 2024.

1.2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 132,1 M€. Le BP 2025 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de 80,9 M€, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement non couvertes par les recettes propres d'investissement (51,1 M€) et par l'autofinancement net (-13,4 M€).

2 Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette est de 476,8 M€, soit une baisse de +16% par rapport au 1^{er} janvier 2024.

En matière de financement, le Département a pour objectif d'optimiser l'intégration de sa dette future, en s'assurant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leurs coûts, qu'elles soient utilisées ou non.

Dans cette perspective, et dans le but de diversifier ses sources de financement tout en réduisant les coûts associés à sa stratégie d'endettement. En 2025, le Département continuera à se financer directement sur les marchés financiers pour profiter de taux d'intérêt avantageux.